

BUDGET FINAL DU PROJET		Date : 20/09/2023	
INTITULE DE L'ACTION : "La mémoire et les mots" - Hommage à Léo Ferré			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Spectacle (1)	1510,00	Autofinancement	14,30
<i>Concert Emmanuel DEPOIX</i>	<i>800,00</i>		
<i>Ingé son CSF</i>	<i>210,00</i>		
<i>Et Moi loc mat+gestion+ingé son</i> (2)	<i>500,00</i>	Participation des personnes (4)	490,00
Boissons et alimentation	368,73		
<i>Leclerc (alcool)</i>	<i>127,73</i>		
<i>Leclerc</i>	<i>124,34</i>		
<i>Intermarché (alcool)</i>	<i>27,07</i>		
<i>Intermarché</i>	<i>32,60</i>		
<i>Boucherie Amari</i>	<i>56,99</i>		
		Autres financements (à préciser)	
		Le Camion	154,80
Frais de transport		<i>Rachat des boissons alcoolisées</i>	
		<i>Leclerc (alcool)</i>	<i>127,73</i>
Frais d'activités	134,41	<i>Intermarché (alcool)</i>	<i>27,07</i>
Géant des Beaux-Arts			
Tracts, affiches	21,53		
		Aide demandée au PIC	1500,00
Taxes (SACEM)	124,43		
Divers			
Personnel bénévole		Bénévolat	
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	2159,10		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	2159,10	TOTAL	2159,10

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.